

**GUIDE DE  
CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS**



# **GUIDE DE CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS**

*pour*

## ***la comptabilité d'analyse des coûts***

<b>Introduction :</b> .....	<b>3</b>
<b>I - PRINCIPES GÉNÉRAUX</b> .....	<b>3</b>
11 - Définition des coûts directs et périmètre des données comptables .....	3
12 - Les outils fournissant ces données .....	4
13 - Les acteurs.....	5
14 - Le calendrier des travaux de la CAC .....	5
<b>II - FOURNITURE DES DONNEES COMPTABLES PAR LE DEPARTEMENT COMPTABLE     MINISTERIEL</b> .....	<b>7</b>
21 - Détermination conjointe DCM – MINISTERE des données nécessaires au ministère.....	7
22 - Détermination de la date d'extraction des données par le département comptable ministériel.....	7
23 - Méthodologie d'extraction des données fournies par l'outil INDIA.....	8
24 - Extraction des données fournies par l'outil ORCHIDEE .....	14
25 - Validation et transmission des données comptables par le DCM (contrôle de cohérence).....	18
<b>III - DEUXIEME ETAPE : TRAITEMENT DES DONNEES COMPTABLES PAR L'EQUIPE     MINISTERIELLE</b> .....	<b>19</b>
31 - Élaboration d'un tableau type de synthèse des coûts directs par sous-action et action.....	19
32 - Reconstitution préalable de la nomenclature budgétaro-comptable.....	20
33 - Modalités de traitement des données INDIA.....	20
34 - Modalités de traitement des données ORCHIDEE.....	23
35 - Tableau de synthèse des coûts directs.....	23
<b>IV - POINTS D'ATTENTION</b> .....	<b>24</b>
41 - Rectification des données comptables.....	24
42 - Pondération des données comptables .....	24
43 - Respect du plan de comptes de l'État .....	24
44 - Traitement des données relatives aux charges de personnel imputées sur les actions d'exécution 98 et 99 .....	24
45 - Particularité concernant les rétablissements de crédits et atténuations de dépenses.....	25
<b>REFERENCES DOCUMENTAIRES</b> .....	<b>26</b>

## Introduction :

- La LOLF impose de reconstituer, en prévision et en exécution, la dépense complète et le coût complet des actions de politique publique (périmètre du budget général de l'État), en déversant sur elles les crédits, dépenses et coûts de soutien et de service polyvalent.  
Les mêmes principes de déversement sont donc appliqués aux données budgétaires (dépenses prévues - dans les PAP - ou exécutées - dans les RAP) et aux données comptables (dans les RAP).
- Contrairement aux données budgétaires déterminant les **DÉPENSES DIRECTES**, qui sont restituées aux ministères directement par la direction du budget dans l'application Farandole, l'absence d'outil intégré ne permet pas actuellement un tel recueil des données comptables. Cela nécessite un **travail préalable de calcul des coûts directs** avec une procédure spécifique de recueil et de traitement des données, procédure partagée entre le département comptable ministériel et le ministère.
- Le présent guide décrit la procédure à suivre pour construire les **COÛTS DIRECTS** et présente le rôle des différents acteurs impliqués dans cette procédure.

## I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

### 11 - Définition des coûts directs et périmètre des données comptables

Les coûts complets des politiques publiques sont construits sur les données de la comptabilité générale pour retracer, sur l'exercice considéré, l'ensemble des consommations de ressources au-delà des seules consommations de crédits.

Dans la comptabilité générale, par opposition au bilan qui donne la photographie du patrimoine de l'État sous forme d'actifs et de passifs, le compte de résultat retrace les événements survenus sur la gestion écoulee et expliquant la variation du bilan.

**Ce sont donc les données comptables extraites du compte de résultat qui sont prises en compte pour calculer les coûts directs** à partir desquels est ensuite construite l'analyse des coûts pour déterminer les coûts complets.

- Les **COÛTS DIRECTS** sont les coûts directement imputés à une action à partir des données de comptabilité générale traduisant des consommations de ressources. Ils correspondent donc aux données de charges tirées des comptes de classe 6 du plan comptable de l'État.
- Les **différents types de charges** pris en compte pour le calcul des coûts directs sont :
  - Les charges de fonctionnement hors charges de personnel :
    - achats (marchandises, fournitures, services) compte 60\*\*\*\*
    - autres charges externes compte 61\*\*\*\*
    - autres charges de gestion ordinaire compte 62\*\*\*\*
    - subventions pour charge de service public compte 63\*\*\*\*
  - Les charges de personnel compte 64\*\*\*\*
  - Les charges d'intervention compte 65\*\*\*\*
  - Les dotations aux amortissements et aux provisions (pour risques ou charges) et aux dépréciations compte 68\*\*\*\*
    - **NOTA** : Dès lors qu'est appliqué un loyer budgétaire, la charge d'utilisation de l'immobilier non spécifique (compte 682) est à remplacer dans les données comptables à retenir pour la CAC par la charge de fonctionnement correspondante à ce loyer (compte 611317).
  - Les charges à payer
  - Les charges constatées d'avance

- **Certaines données tirées de comptes de classe 7** (Produits) viennent pondérer ces données de charge. Il s'agit des reprises sur provisions et dépréciations (**compte 78\*\*\*\***).
- En revanche, **dans le cas de cessions d'actifs**, et compte tenu de l'impossibilité d'imputer sur l'exercice, par programme et action concernés, les produits de cession correspondants (**compte 727\*\*\*\***), la valeur comptable des éléments d'actifs cédés ne sera pas retenue dans le périmètre des coûts directs des actions.
- Concernant les données éventuellement fournies sur le **compte 73\*\*\*\*** :
 

Dans la logique des données de comptabilité générale retenues en analyse des coûts, seules celles correspondant à une consommation de ressources sont à prendre en compte, consommation de ressources n'étant pas à confondre avec consommation de crédits.

C'est pourquoi, en matière d'immobilisations, les données correspondant aux dépenses d'investissement (soit celles de la classe 2) ne sont pas à prendre en compte. En effet les immobilisations découlant des opérations d'investissement ne traduisent pas une consommation de ressources mais un changement de la nature de l'actif.

Or les éléments du compte 73 sur les productions immobilisées sont le "pendant" des données de compte de classe 2.

Ainsi, par exemple le compte 7321 - immobilisations incorporelles - retrace, selon le plan de comptes de l'État, **« les coûts de production de l'exercice liés à la production par les services de l'État d'une immobilisation incorporelle, ce compte étant CRÉDITÉ, en fin d'année, à hauteur des charges constatées durant l'exercice en contrepartie du débit des comptes 232 « Immobilisations incorporelles en cours » ou 203.1 « Coûts de développement », en fonction de la nature de l'immobilisation incorporelle en cours »**.

Dans cette définition, la référence aux *« charges constatées durant l'exercice »* est une méthode (provisoire ou non) de calcul de la valeur de l'immobilisation ayant été produite en interne ; c'est le seul moyen de déterminer pour quel montant elle sera intégrée dans les actifs de l'État.

Il ne s'agit pas de la constatation d'une charge, qui a déjà été comptabilisée par ailleurs dans les comptes de classe 6.

**C'est pourquoi ces données ne sont pas à prendre en compte pour l'analyse des coûts.**
- Concernant les données éventuellement fournies sur le **compte 75\*\*\*\*** (dons et legs) :
 

Comme indiqué précédemment, l'analyse des coûts ne portant que sur les consommations de ressources, **il n'y a pas lieu de prendre en compte ces produits.**

## 12 - Les outils fournissant ces données

### **L'analyse des coûts nécessite que les informations soient imputées par programme et action.**

Les outils permettant d'obtenir ces informations sont d'une part l'outil INDIA, d'autre part l'outil ORCHIDEE auxquels les DCM ont accès, l'outil INDIA étant par ailleurs également consultable par les ministères qui en ont demandé et obtenu l'habilitation.

L'outil INDIA fournit les données relatives aux :

Classe 6		Classe 7	
Charges de personnel, de fonctionnement (dont variations de stocks), de subventions, de transfert	en +	Reprises sur dépréciations et provisions	en -
Dotations aux amortissements et dépréciations	en +		
Charge d'utilisation de l'immobilier non spécifique <i>sauf si comptabilisation d'un loyer budgétaire</i>	en +		
Dotations aux provisions pour risques et litiges	en +		

L'outil ORCHIDEE fournit les données relatives aux :

en +	en -
Charges à payer exercice <b>de l'exercice N</b>	Charges à payer sur immobilisations <i>puisque'elles sont incluses dans la restitution</i>
	Charges à payer <b>en exercice N-1</b>
	Avances sur charges de fonctionnement et de subvention <b>de l'exercice N</b> (cf. § 24 <a href="#">format de restitution csv pour les charges à payer</a> )
Charges constatées d'avance <b>en exercice N-1 au titre de l'exercice N</b>	Charges constatées d'avance <b>en exercice N au titre de l'exercice N+1</b>
Dotations aux provisions pour charges <b>de l'exercice N</b>	Reprises sur dotations aux provisions pour charges <b>de l'exercice N</b>

### 13 – Les acteurs

- **Le DCM** : s'agissant de données comptables, c'est le département comptable ministériel (DCM) qui a la compétence pour procéder au recueil et à la validation, voire la correction éventuelle, de ces données. Les extractions d'INDIA et d'ORCHIDEE transmises par les DCM sont considérées comme étant les **données comptables définitives** (s'agissant de la CAC) pour l'année écoulée. Elles sont donc figées une fois pour toutes lors de leur transmission par les DCM.

- **L'équipe ministérielle en charge de l'analyse des coûts** : destinataire des informations comptables traitées par le DCM, l'équipe ministérielle procède à la synthèse des données conduisant à la détermination des coûts directs **par action**, avant de pouvoir y appliquer la méthodologie de l'analyse des coûts.

- **Le correspondant CAC du bureau sectoriel de la Direction du Budget**<sup>1</sup> : également destinataire des informations adressées par le DCM, il s'assure de la validité des coûts directs retenus par le ministère par rapport aux données fournies par le DCM.

### 14 - Le calendrier des travaux de la CAC

**Le calendrier de production des travaux de la comptabilité d'analyse des coûts dans les RAP est fixé par circulaire annuelle.**

<sup>1</sup> Le rattachement des programmes aux bureaux sectoriels de la DB est précisé dans la circulaire annuelle sur l'élaboration du RAP.

Il est conditionné :

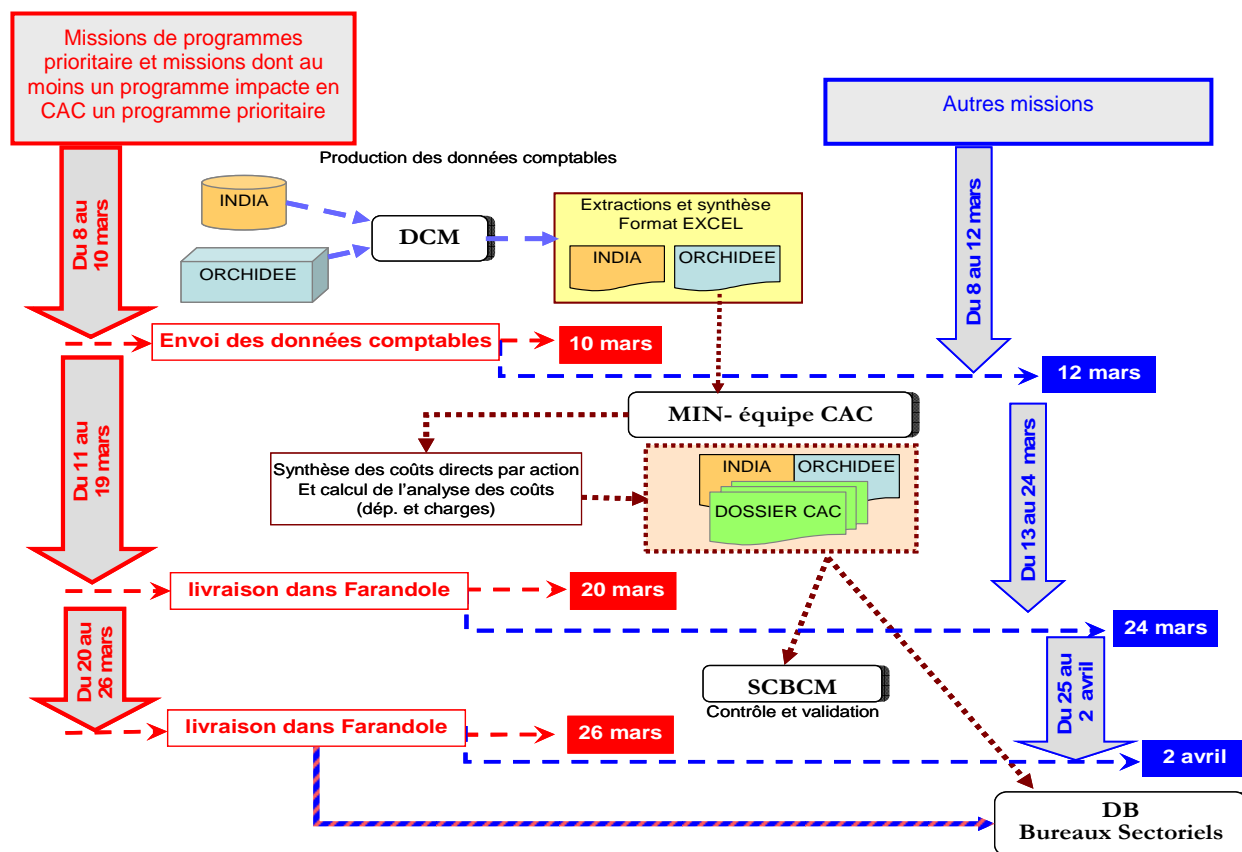
- en amont par la date de production des données comptables,
- en aval par la transmission préalable du RAP à la Cour des comptes pour une liste de **programmes dits « prioritaires »**,
- par l'imbrication des programmes entre eux du fait des déversements externes en CAC, aussi bien entre programmes d'une même mission qu'entre programmes de missions différentes.

Aussi, tout en s'assurant de préserver la cohérence d'ensemble des travaux et des résultats, la production des travaux CAC du RAP 2009 sera effectuée selon un **double calendrier**<sup>2</sup>, permettant de répondre à l'échéance du 2 avril 2010 :

L'envoi pour le 2 avril 2010 à la Cour des comptes d'un certain nombre de programmes prioritaires impose d'avoir achevé à cette date les travaux de la comptabilité d'analyse des coûts pour les missions de ces programmes ainsi que pour les missions dont au moins un programme impacte en CAC un programme prioritaire.

Les autres missions seront livrées à la Cour des comptes pour le 19 avril 2010.

Sur la base du calendrier des travaux prévu pour le RAP 2009, le processus d'élaboration de la CAC correspond alors au schéma suivant :



<sup>2</sup> Calendrier détaillé dans la circulaire annuelle sur le RAP 2009 : circulaire DF- 1BE-09-3050 du 21 décembre 2009

### AVERTISSEMENT :

*La procédure décrite ci-après est une aide méthodologique qui en détermine des principes généraux mais dont la mise en œuvre (notamment pour la synthèse des données comptables à fournir) peut être adaptée de façon conjointe par les équipes ministérielles et les départements comptables ministériels.*

## II - FOURNITURE DES DONNEES COMPTABLES PAR LE DEPARTEMENT COMPTABLE MINISTERIEL

### 21 - Détermination conjointe DCM – MINISTERE des données nécessaires au ministère

La première étape consiste dans la transmission des informations tirées de la comptabilité générale par le département comptable ministériel (DCM) à l'équipe ministérielle et à la direction du Budget.

Cependant, avant de transmettre ces données comptables, **le DCM doit s'accorder avec l'équipe ministérielle sur le niveau de détail des restitutions des comptes par programme et par action dont elle a besoin pour établir ses coûts directs.**

Pour limiter le volume d'extractions à partir d'INDIA, il est conseillé de travailler à partir des restitutions INDIA par programme, qui détaillent les données de charges par compte PCE au niveau le plus fin, et par sous-action d'exécution. Il s'agit des restitutions **FCE 003 M** (cf. § 23).

**Il importe donc que l'équipe ministérielle définisse avec le DCM quel est le degré d'information qui va lui être nécessaire pour effectuer l'analyse de coûts.**

Par ailleurs, si le résultat visé est la détermination des coûts directs par action, les extractions INDIA et ORCHIDEE étant fournies par sous-action, **un travail d'agrégation à l'action est nécessaire, en tenant compte des spécificités de la nomenclature d'exécution** (cf. § 32).

**Le bon déroulement des travaux dans les délais impartis nécessite donc une étroite concertation entre les deux acteurs.**

### 22 - Détermination de la date d'extraction des données par le département comptable ministériel.

La date à laquelle le DCM peut obtenir les extractions des données comptables tient compte des impératifs suivants :

- ◆ d'une part le créneau dans lequel les données comptables vont être considérées comme définitives pour l'analyse des coûts ; ce créneau est déterminé par :
  - la date de fin des opérations d'inventaire,
  - la date de la balance stabilisée ;
- ◆ d'autre part le calendrier de travail du ministère pour livrer le volet analyse des coûts dans le délai imparti par le calendrier général.

Sur la base de ces éléments, les données comptables sont arrêtées dans un premier temps provisoirement par la DGFIP pour pouvoir être utilisées pour l'élaboration de la comptabilité d'analyse des coûts.

**Afin de respecter le calendrier de production des RAP, il est indispensable de prendre en compte ces données provisoires, même si elles sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement selon les observations de la Cour des comptes. Il n'y a donc pas lieu d'attendre leurs éventuelles rectifications pour établir la CAC.**

## 23 – Méthodologie d'extraction des données fournies par l'outil INDIA

- L'outil INDIA, auquel les DCM ont accès, est également accessible aux ministères qui en ont fait la demande et ont obtenu l'habilitation pour la partie comptable (restitutions type « FCE »).

**Cependant il est rappelé que seules les données extraites par le DCM doivent être utilisées pour l'établissement des coûts directs. Elles sont en effet figées une fois pour toutes pour la CAC lors de la transmission par le DCM.**

- Les données de charges figurant dans INDIA sont toutes dans des comptes de classe 6 (charges) à l'exception des reprises sur dotations qui constituent des produits, et sont donc dans des comptes de classe 7.
- Les reprises sur dotations doivent être prises en compte pour éviter d'alourdir indûment les charges. En effet, une dotation aux provisions, par exemple pour risques, donne lieu à un enregistrement en tant que charge et lorsque le risque se réalise, le paiement en découlant est également enregistré en tant que charge. Il est donc nécessaire d'effectuer une reprise sur dotation aux provisions pour risques afin de « solder » ainsi la provision et éviter de compter deux fois la charge.
- Les données fournies par l'outil INDIA sont directement accessibles par chaque DCM et peuvent être extraites selon la méthodologie détaillée ci-dessous.

Cependant, afin de garantir le respect du calendrier des travaux relatifs à la CAC, **ces extractions seront automatisées conformément au périmètre recensé par le bureau CE2A (recensement des programmes et des comptes concernés). Elles seront transmises par la cellule INDIA de la DGFIP sur les boîtes aux lettres INDIA LOLF des DCM ou de leurs correspondants désignés**, selon l'échéance fixée dans le calendrier général des travaux d'analyse des coûts du RAP.

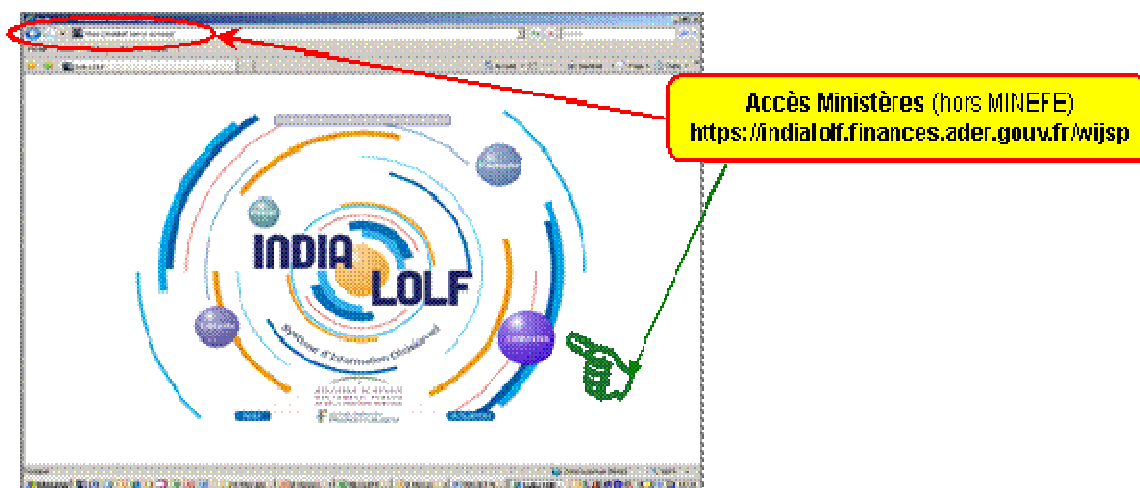
### ➤ Utilisation de la requête INDIA CPT-FCE-003 M

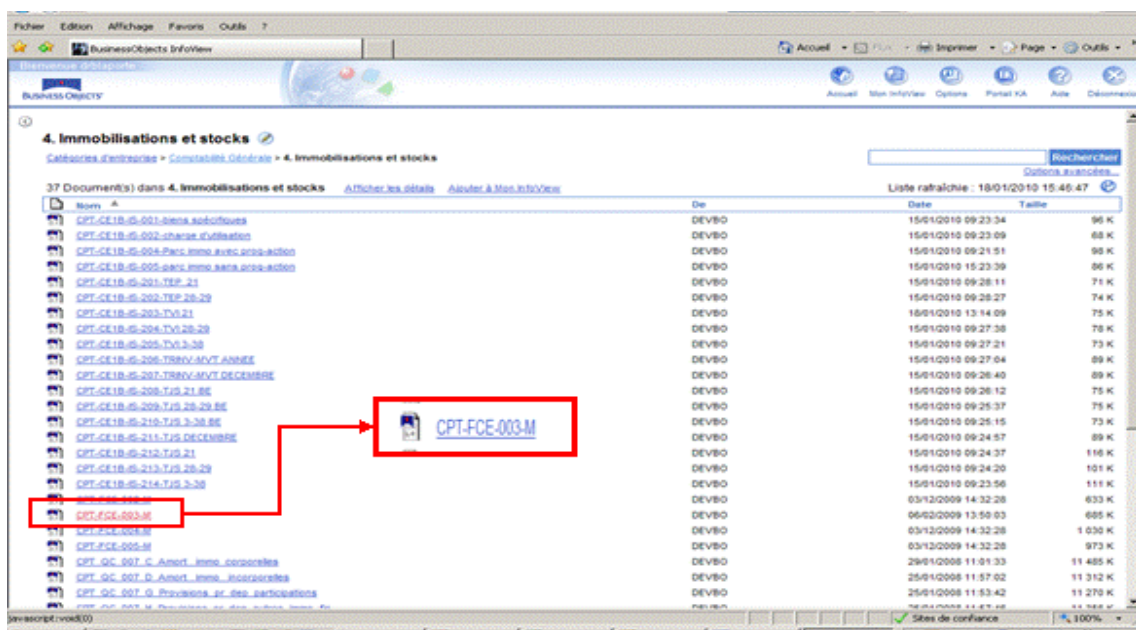
#### AVERTISSEMENT :

Cette méthodologie est destinée aux CBCM/DCM pour la production des données comptables.

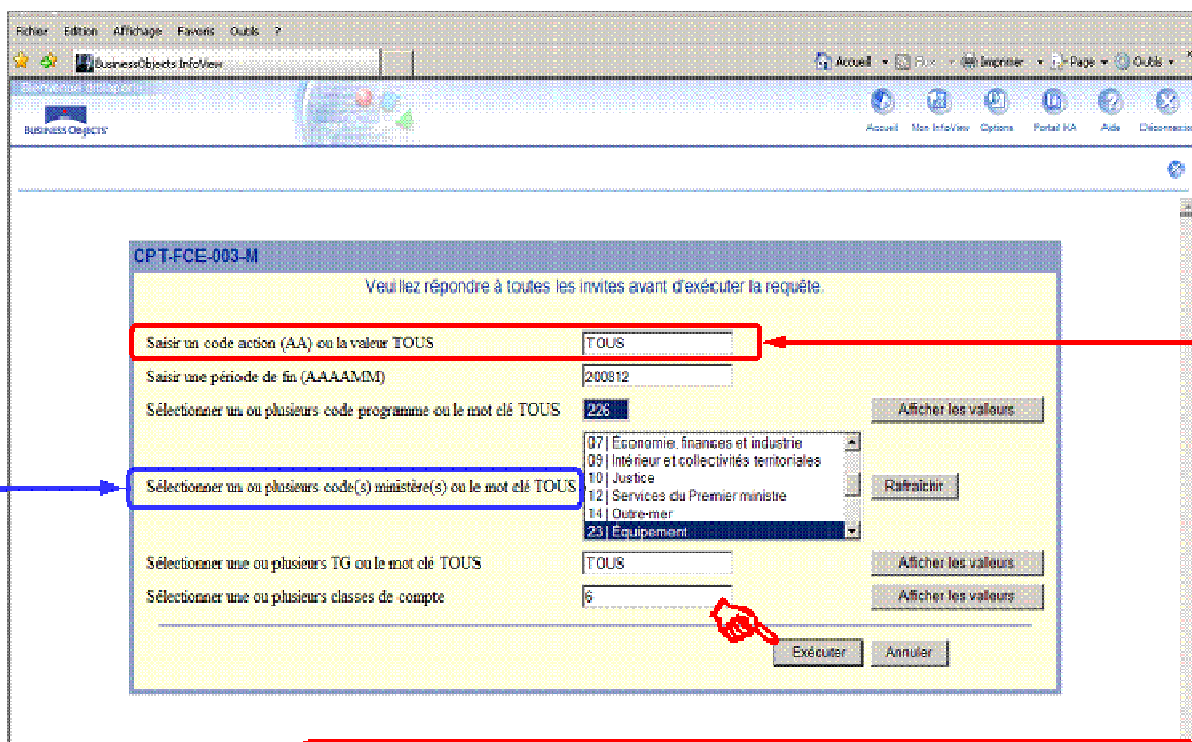
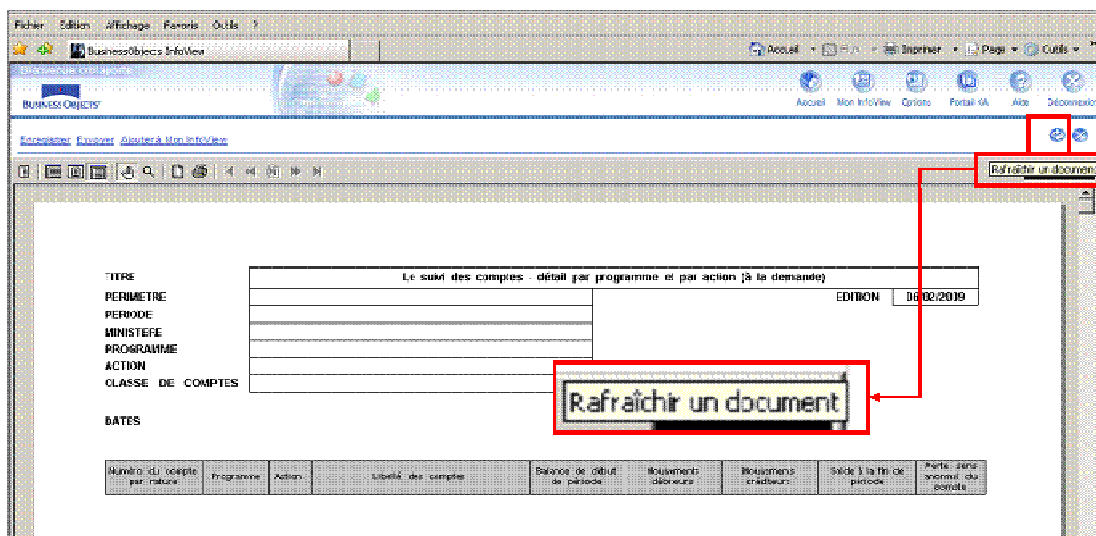
Cependant, les équipes ministérielles peuvent accéder à ces restitutions et les éditer, notamment pour déterminer avec les comptables ministériels la maille des données comptables adaptée à leurs travaux d'analyse des coûts.

- **Accès :**





**NOTA :** une autre requête (CPT-FCE-002 M) est également disponible mais ne permet qu'une restitution de comptes agrégés (comptes à 3 chiffres - exemple : compte 647, autres charges sociales)



**CODE ACTION :**

- soit « TOUS » (en majuscule), pour toutes actions/sous-actions
- soit « xx », pour une seule action / sous-action sur UN programme donné, sur les comptes de classe 6 (charges) et classe 7 (produits - pour les reprises) les codes action/ sous-action étant ceux de la nomenclature d'exécution (dite « blanche »)

**CODE MINISTERE :**

- soit à sélectionner dans le menu déroulant
- soit « TOUS » (en majuscule), pour garantir au DCM l'exhaustivité de la restitution des données le concernant, dans le cas où le DCM a une compétence dépassant le seul périmètre de son ministère (cas notamment des MISSIONS à caractère interministériel : ex. Mission TRAVAIL EMPLOI relevant du périmètre ministériel des ministères 36 « TRAVAIL, RELATIONS SOCIALES et SOLIDARITE » et 57 « Economie, industrie et emploi » mais pour laquelle les 4 programmes relèvent de la compétence du DCM travail, des relations sociales et de la solidarité)

- **Format de la restitution FCE 003 M :**

*Début de la restitution :*

**MINEFI/DGCP**

**TITRE** Le suivi des comptes - détail par programme et par action (à la demande)

**PERMETTRE** TOUS

**PERIODE** Du 01/01/2008 au 31.12.2008

**EDITION** 15/01/2010

**MINISTERE** 23

**PROGRAMME** 226

**ACTION** TOUS

**CLASSE DE COMPTES** 6

**DATES**

ASTER.TCC	15/01/2010
CGL	15/01/2010
CGL.ACCT	15/01/2010

Numéro du compte par nature	Programme	Action	Libellé des comptes	Balances de début de période	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Solde à la fin de période	Alerte sens anormal ou compte
60221	226	24	ACHATS STOCKES - CARBUR COMBUSTIBLES, LUBRIF. HUILES ET AUTRES PRODU. ENERGETIQUES	0,00 €	3 549,20 €	0,00 €	3 549,20 €	Sens Anormal
60221	226	25	ACHATS STOCKES - CARBUR COMBUSTIBLES, LUBRIF. HUILES ET AUTRES PRODU. ENERGETIQUES	0,00 €	783,52 €	0,00 €	783,52 €	Sens Anormal
60221	226	43	ACHATS STOCKES - CARBUR COMBUSTIBLES, LUBRIF. HUILES ET AUTRES PRODU. ENERGETIQUES	0,00 €	37,00 €	0,00 €	37,00 €	Sens Anormal

/...

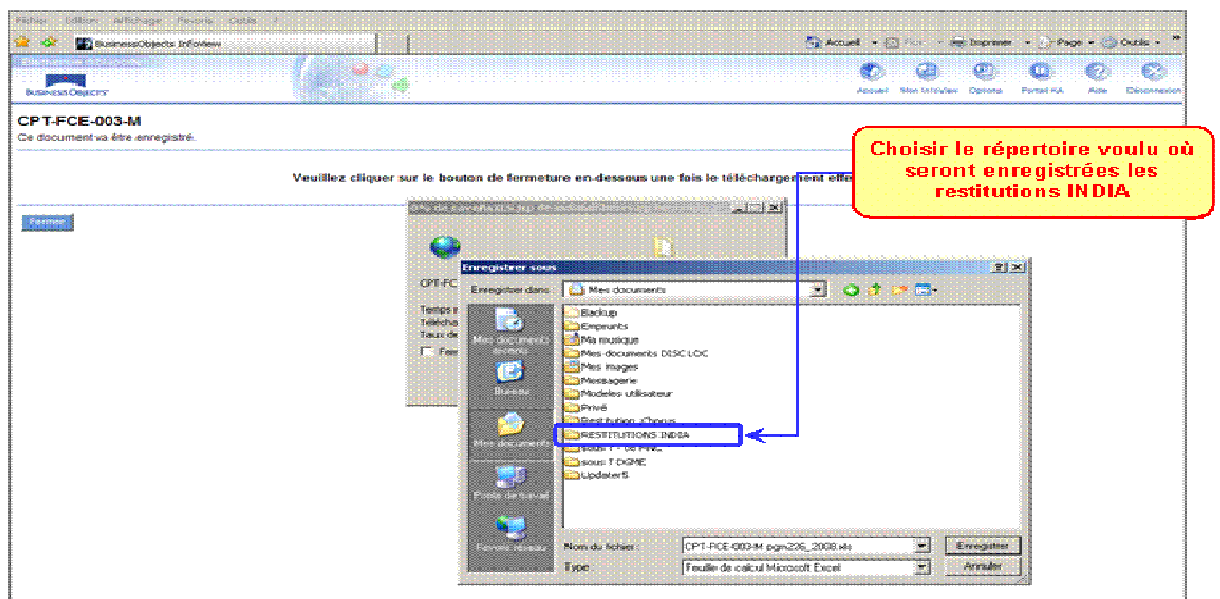
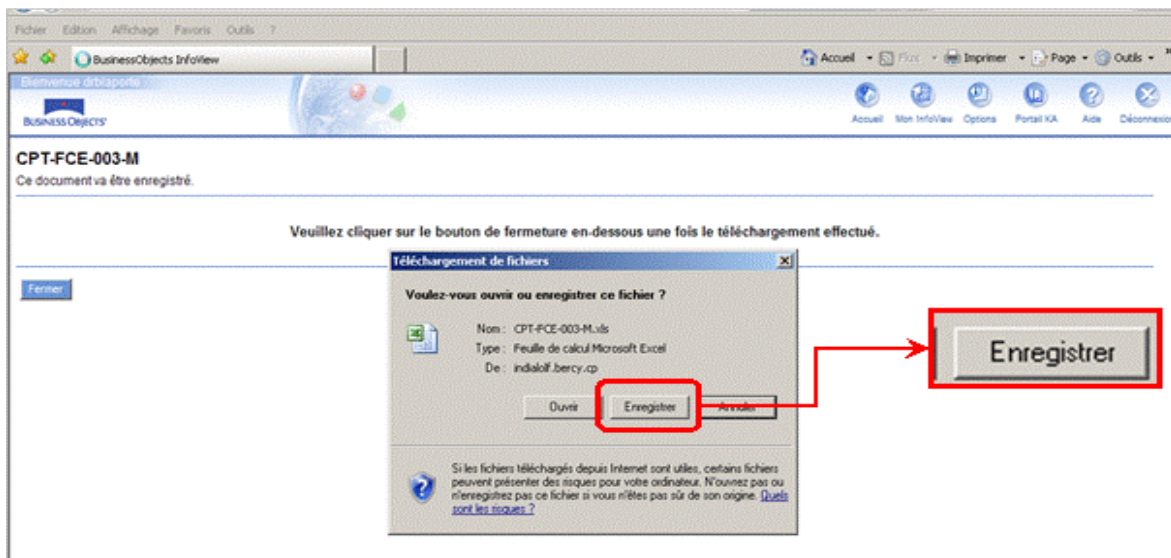
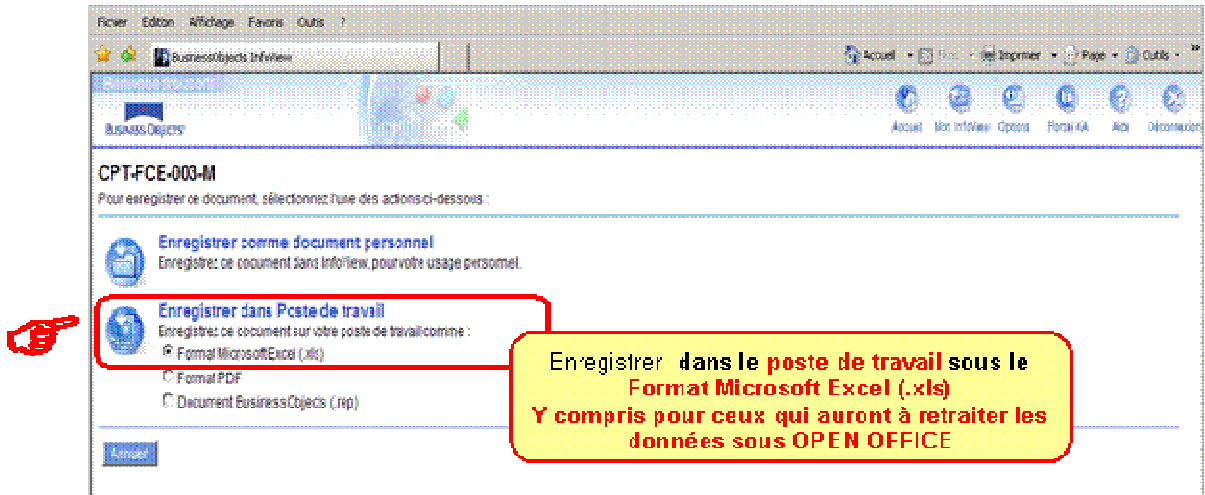
*...fin de la restitution :*

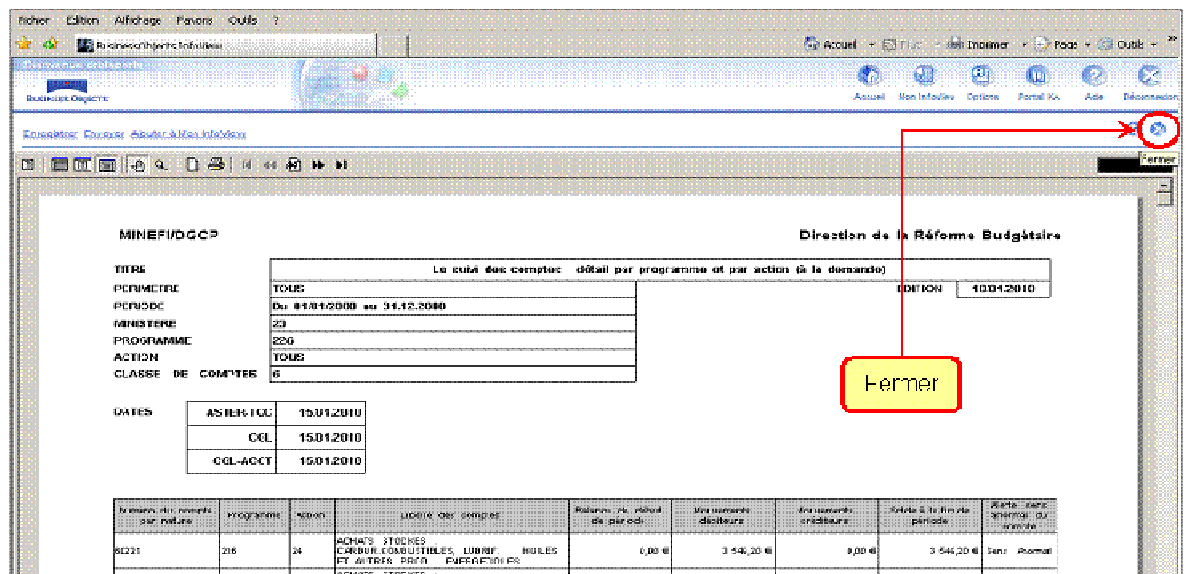
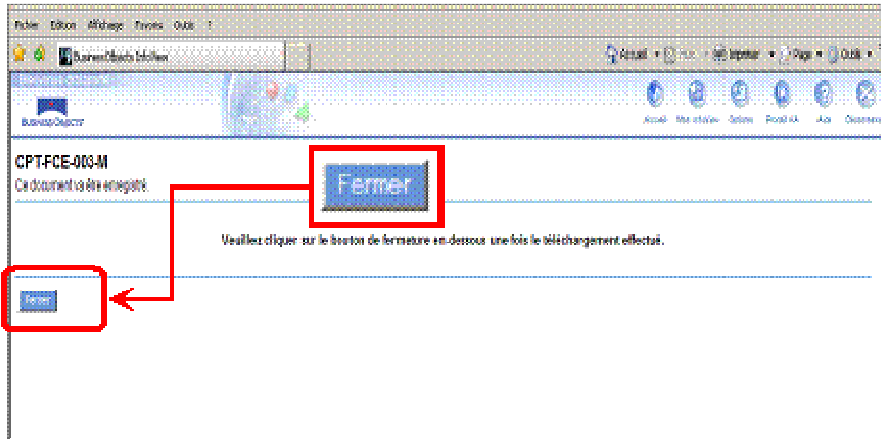
**MINEFI/DGCP**

**Direction de la Réforme Budgétaire**

Numéro du compte par nature	Programme	Action	Libellé des comptes	Balances de début de période	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Solde à la fin de période	Alerte sens anormal ou compte
682	226	37	CHARGE D'UTILISATION DU PARC IMMOBILIER - NON-SPECIFIQUE	0,00 €	337 586,70 €	0,00 €	337 586,70 €	Sens Anormal
682	226	42	CHARGE D'UTILISATION DU PARC IMMOBILIER - NON-SPECIFIQUE	0,00 €	4 703,91 €	0,00 €	4 703,91 €	Sens Anormal
682	226	43	CHARGE D'UTILISATION DU PARC IMMOBILIER - NON-SPECIFIQUE	0,00 €	22 883,76 €	0,00 €	22 883,76 €	Sens Anormal
682	226	60	CHARGE D'UTILISATION DU PARC IMMOBILIER - NON-SPECIFIQUE	0,00 €	16 170,48 €	0,00 €	16 170,48 €	Sens Anormal
<b>Sous total 682</b>			<b>CHARGE D'UTILISATION DU PARC IMMOBILIER NON-SPECIFIQUE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 795 728,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 795 728,78 €</b>	
<b>Sous total 68</b>			<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET ASSIMILES, AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 749 619,87 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 749 619,87 €</b>	
<b>Sous total Classe 6</b>			<b>CLASSE 6 - COMPTES DECHARGES -</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 324 303 768,19 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 324 303 768,19 €</b>	

- Sauvegarde de la restitution FCE 003 M :





## 24 - Extraction des données fournies par l'outil ORCHIDEE

### AVERTISSEMENT :

Cette méthodologie est destinée aux CBCM/DCM qui ont seuls accès aux restitutions de l'outil ORCHIDEE pour la production des données comptables.

Les données restituées par l'outil ORCHIDEE concernent le rattachement des charges à l'exercice – charges à payer et charges constatées d'avance – et les dotations aux provisions pour charges et les reprises correspondantes (cf. § 12).

**Elles sont disponibles, à compter de la clôture 2009, en format CSV permettant des retraitements sous Excel.**

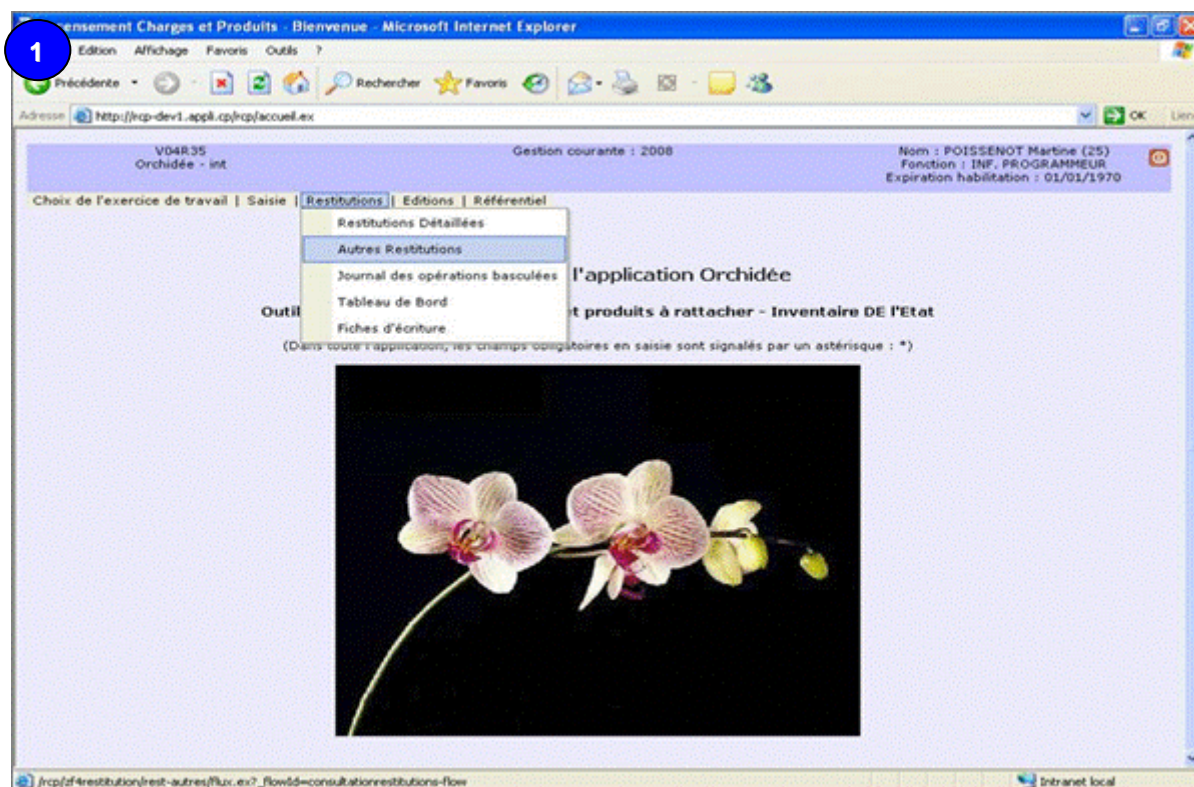
### ➤ Méthodologie d'extraction de la restitution ORCHIDEE

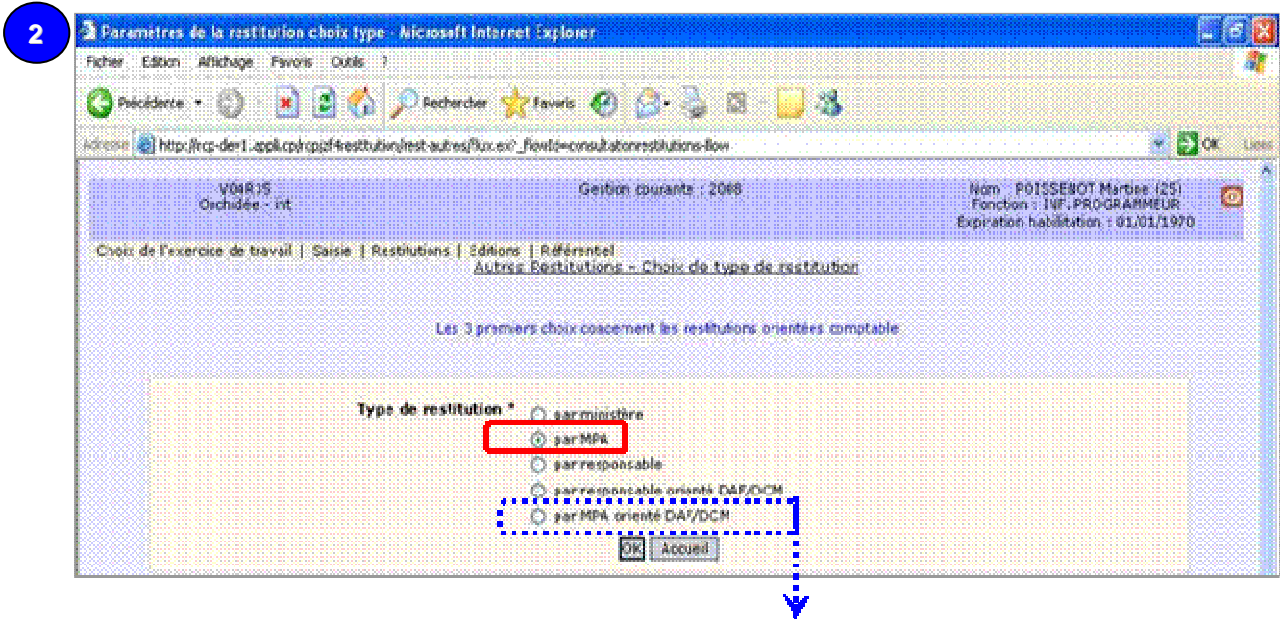
1 – Pour les restitutions détaillées : *Choisir le menu : « Restitutions », puis « Restitutions détaillées », choisir un « programme » (chapitre d'exécution), puis une « action » (paragraphe d'exécution) ». Faire les exports Excel ou CSV pour ceux qui n'ont pas Excel pour exploiter les données.*

**Attention : seules les données validées ont été intégrées dans CGL, il est donc nécessaire de filtrer les seules données validées dans la colonne « opérations validées ».**

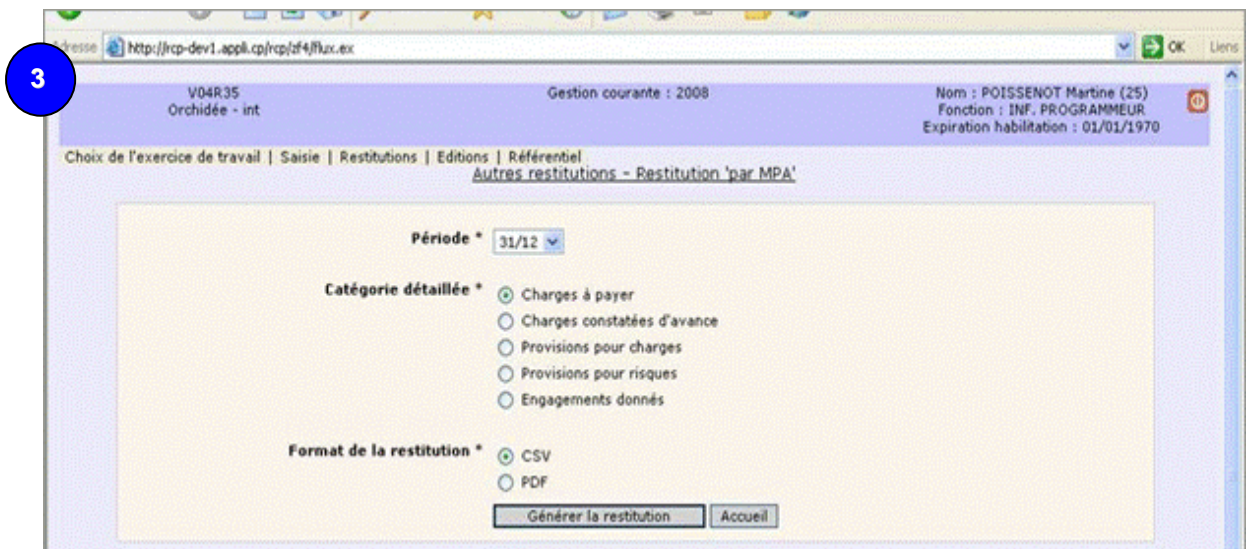
2 – Pour les restitutions agrégées : *Choisir le menu : « Restitutions », puis « autres restitutions » et sélectionner le bouton « par MPA ».*

**Le résultat des requêtes est disponible dans la « bannette des éditions » de l'outil ORCHIDEE.**





**A noter** l'option « *par MPA orienté DAF/DCM* » si le DCM désire obtenir une restitution par MPA pour l'ensemble de son ministère et pas uniquement sur les opérations dont il est comptable assignataire.



➤ **Format des restitutions ORCHIDEE en format CSV :**

Les données sont fournies **par programme** et **par sous action d'exécution**

**NOTA :** les chiffres de la colonne « Code action » correspondent en réalité aux **SOUS-actions** de la nomenclature d'exécution

Les restitutions au format .csv prennent la forme suivante :

• **CHARGES À PAYER :**

RESTITUTION PAR MPA				
Gestion : 2008				
Consolidation : Charges à payer				
Code programme	Libellé programme	Code action	Libellé action	montant à restituer
0176'	Police nationale	20	Sécurité et paix publiques	42658,46
0176'	Police nationale	66	Soutien (autres dépenses)	48479,37
0176'	TOTAL Police nationale			91137,83
0216'	Conduite et pilotage des politiques d	10	Cabinets des ministres et bureaux des	57733,07
0216'	Conduite et pilotage des politiques d	11	Cabinet du secrétaire général, mission	107179,63
0216'	Conduite et pilotage des politiques d	54	Soutien	51847,44
0216'	Conduite et pilotage des politiques d	35	Direction des systèmes d'information e	6236,02
0216'	TOTAL Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			222996,16
	<b>TOTAL Intérieur, Outre-Mer et Collectivités territoriales</b>			<b>314133,99</b>

**NOTA : Retraitement à opérer dans les charges à payer :**

Les restitutions des charges à payer contiennent les avances recensées dans ORCHIDEE.

Il convient donc de retrancher des totaux de charges à payer obtenus grâce aux autres restitutions par MPA les montants recensés au titre des avances qu'on obtient grâce aux restitutions détaillées.

• **CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE :**

RESTITUTION PAR MPA				
Gestion : 2008				
Consolidation : Charges constatées d'avance				
Code programme	Libellé programme	Code action	Libellé action	montant à restituer
0224'	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	65	Fonctions logistiques	420
0224'	TOTAL Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			420
	TOTAL Culture et Communication			420
0156'	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	10	Fiscalité des grandes entre	52693,59
0156'	TOTAL Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			52693,59
	TOTAL Budget, comptes publics et fonction publique			52693,59
0108'	Administration territoriale	54	Dépenses des hauts-comr	16154,15
0108'	TOTAL Administration territoriale			16154,15
0176'	Police nationale	66	Soutien (autres dépenses)	11481,61
0176'	TOTAL Police nationale			11481,61
	TOTAL Intérieur, Outre-Mer et Collectivités territoriales			27635,76
0225'	Transports aériens	12	Affaires techniques et pros	61080
0225'	TOTAL Transports aériens			61080
	<b>TOTAL Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire</b>			<b>61080</b>

- PROVISIONS POUR CHARGES :

RESTITUTION PAR MPA								
Gestion : 2008								
Consolidation : Provisions pour charges								
Code programme	Libellé programme	Code action	Libellé action	montant initial	augmentation	diminution	montant final	
0137*	Egalité entre les hommes	20	Sensibilisation et for	0	5991,06	0	5991,06	
0137*	Egalité entre les hommes	23	Interventions en fave	0	20394,81	0	20394,81	
0137*	Egalité entre les hommes	40	Sensibilisation et for	0	1500	0	1500	
0137*	TOTAL Egalité entre les hommes et les femmes			0	27885,87	0	27885,87	
0163*	Jeunesse et vie associati	23	Accès à des loisirs	2500	5706	2500	5706	
0163*	Jeunesse et vie associati	32	Soutien aux projets	0	30300	0	30300	
0163*	Jeunesse et vie associati	40	Protection des jeune	26404	13152	6991,26	32564,74	
0163*	Jeunesse et vie associati	41	Protection des jeune	156946,59	0	132134,85	24811,74	
0163*	Jeunesse et vie associati	52	Accompagnement d	7095	0	0	7095	
0163*	TOTAL Jeunesse et vie associative			192945,59	49158	141626,11	100477,48	
TOTAL Santé, Jeunesse, Sports et Vie associative				192945,59	77043,87	141626,11	128363,35	

NOTA : Les données à prendre en compte sont **celles se rapportant à l'exercice** :

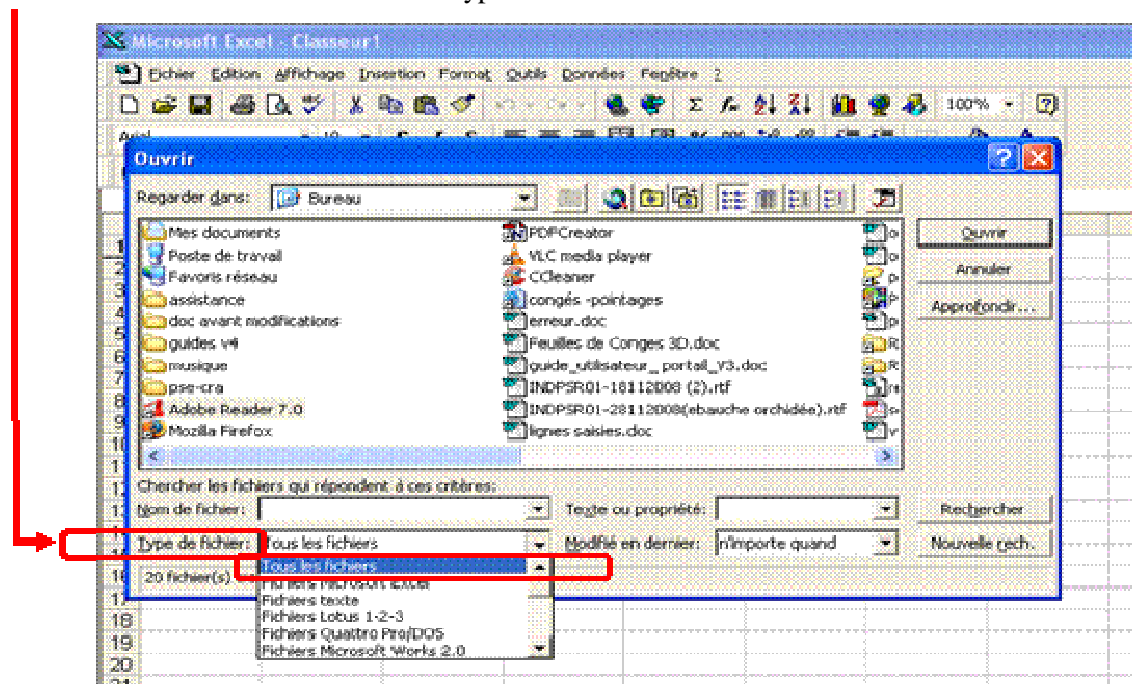
En effet le montant initial correspond au montant en début d'exercice, les augmentations aux dotations de l'exercice, les diminutions aux reprises de l'exercice.

➤ Conversion des restitutions du format CSV au format Excel

Si le DCM dispose d'Excel 2002, les restitutions sont directement lisibles, et ne nécessitent aucun retraitement.

En revanche, si la version d'Excel est plus ancienne (ex. Excel 97), il suffit de procéder de la façon suivante :

- enregistrer les fichiers csv sans les ouvrir,
- puis ouvrir Excel, et aller dans le menu "fichier" → ouvrir → sélectionner le fichier .CSV en indiquant "tous les fichiers" dans le type de fichiers ouverts :



## 25 – Validation et transmission des données comptables par le DCM (contrôle de cohérence)

Une fois extraites les données comptables, le département comptable ministériel les valide en procédant notamment à des contrôles de cohérence à partir des outils dont il dispose et en s'appuyant sur les plans de contrôles et de fiabilisation des données comptables prescrites par la DGFIP.

### **REMARQUE :**

**Il est rappelé que les données comptables traitées en analyse des coûts ne sont pas des données définitives dûment certifiées, compte tenu du calendrier imposé.**

**Mais même si elles ne requièrent pas une exactitude à l'euro près, elles doivent cependant présenter un caractère fiable et vraisemblable.**

La validation des données par le DCM prend alors la forme de l'envoi par lui sous forme électronique des extractions INDIA et ORCHIDEE et des fichiers de synthèse au format Excel, à l'équipe ministérielle chargée des travaux d'analyse des coûts, ainsi qu'au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget.

**Cet envoi fige donc les données à partir desquelles les travaux ultérieurs d'analyse des coûts sont menés et seules ces données sont à prendre en compte par le ministère.**

### III - DEUXIEME ETAPE : TRAITEMENT DES DONNEES COMPTABLES PAR L'EQUIPE MINISTERIELLE

#### 31 - Élaboration d'un tableau type de synthèse des coûts directs par sous-action et action

Ce tableau regroupe à la fois les données issues de l'outil INDIA et de l'outil ORCHIDEE et prend la forme d'un tableau du type suivant :

PROGRAMME 203	Charges de fonctionnement (les charges de personnel)	Charges de personnel	Charges d'intervention	Charges d'utilisation - Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions pour risques	TOTAL INDIA FCE 003	CAP exercice N-1	CAP exercice N	CAP (N) - (N-1)	OCA exercice N-1 (Charges constatées d'avance en N pour N+1)	OCA exercice N (Charges constatées d'avance en N-1 pour N)	CCA (N-1) - (N)	PROV pour charges N	reprises PROV N	Provisions pour charges nettes des reprises	Coûts directs par action
	a	b	c	d	E=a+b+c+d	f1	f2	F = f2 - f1	g1	g2	G = (g2 - g1)	h1	h2	H = (h1 - h2)	E+F+G+H
10	68 148 074	0	167 682 017	309 791	236 158 861	3 717 339	12 425 552	6 708 213	230	141	0	46 314 215	4 314 232	41 999 983	286 867 167
11	21 182 782	0	17 185 171	3 105 855	41 473 808	2 184 516	7 301 950	5 117 434	0	0	0	931 557	429 487	502 070	47 093 311
01 - développement infrastructures routières	89 330 856	0	184 867 188	3 434 646	277 632 690	5 901 855	19 727 502	13 825 647	230	141	0	47 245 772	4 743 719	22 946 047	314 404 473
20	18 967 826	0	2 113 055	50 389 819	71 470 699	545 437	1 825 174	1 279 737	0	0	0	0	0	0	72 748 436
22	14 947 992	0	90	0	14 947 992	52 087	174 107	122 020	0	0	0	0	0	0	15 069 502
24	3 328 825	0	0	0	3 328 825	173 910	661 312	487 402	0	0	0	0	0	0	3 726 227
25	2 187 952	0	0	0	2 187 952	632	2 782	1 950	0	0	0	0	0	0	2 189 902
27	3 281 211	0	0	0	3 281 211	181 978	606 277	426 299	0	0	0	0	0	0	3 707 510
28	12 543 157	0	0	279 183	12 822 340	54 340	181 638	127 298	0	0	0	0	0	0	12 949 638
29	27 688 847	0	0	15 628	27 704 475	309 000	1 032 862	723 862	1 639	1 005	634	899	899	0	28 428 871
30	20 361 549	0	0	57 127	20 418 676	106 110	354 623	248 513	95	58	37	0	0	0	20 657 287
32	9 484 319	0	0	4 888	9 489 207	65 286	218 230	152 942	0	0	0	0	0	0	9 642 148
34	12 376 687	0	0	0	12 376 687	112 187	374 995	262 808	0	0	0	0	0	0	12 639 475
35	8 588 075	0	0	0	8 588 075	78 322	261 797	183 475	0	0	0	0	0	0	8 771 550
37	0	0	181 167 804	0	181 167 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 167 804
02 - Entretien exploitation	218 781 931	0	113 288 949	51 583 643	453 646 523	2 678 187	6 948 887	4 270 699	1 889	1 153	736	899	0	899	458 518 647
40	8 234 070	0	11 527	2 895 420	10 911 017	230 660	737 575	516 915	138 383	84 882	53 481	0	0	0	11 401 414
41	25 820 443	0	0	4 640 837	30 461 280	55 661	186 722	130 061	0	0	0	0	0	0	30 592 140
03 - politique techn., actions internat., soutien	34 389 442	12 241 633	11 527	7 305 257	53 768 859	276 521	924 297	647 776	138 283	84 882	53 481	0	0	0	54 478 116
<b>TOTAL</b>	<b>342 322 229</b>	<b>12 241 633</b>	<b>368 159 664</b>	<b>62 324 546</b>	<b>785 048 017</b>	<b>8 257 563</b>	<b>27 301 680</b>	<b>19 344 117</b>	<b>140 482</b>	<b>86 181</b>	<b>54 301</b>	<b>47 245 671</b>	<b>4 743 719</b>	<b>22 946 946</b>	<b>827 393 436</b>
par action et sous-action d'exécution	<b>Retraitement des données comptables issues des restitutions INDIA</b>				<b>Retraitement des données comptables issues des restitutions ORCHIDEE</b>										

Comme indiqué en préambule du § II, la procédure décrite est une aide méthodologique qui détermine les principes généraux de la démarche mais dont la mise en œuvre pratique peut être adaptée de façon conjointe par les équipes ministérielles et les départements comptables ministériels.

Ainsi, ce **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COÛTS DIRECTS**, dont la structure est à définir conjointement entre l'équipe ministérielle et le DCM, peut être directement alimenté par le DCM à partir des restitutions INDIA et ORCHIDEE, qui seront néanmoins adressées à l'équipe ministérielle ainsi qu'au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget.

### 32 - Reconstitution préalable de la nomenclature budgétaro-comptable

Dans INDIA et ORCHIDEE figure, dans la colonne Action, non pas le numéro de l'action mais celui de la sous-action à laquelle les données se rapportent.

Pour agréger correctement les données par action, il faut donc impérativement se reporter à la **nomenclature d'exécution** afin de s'assurer du bon rattachement des sous-actions à l'action :

#### Exemple :

Programme 107 :

- à l'action 01 correspondent les sous-actions d'exécution 10 et 11,
- mais à l'action 02 correspondent les sous-actions d'exécution 15 et 19 (et non pas 20 et 21)

ou encore programme 232 :

- à l'action 01 correspond la sous-action d'exécution 10,
- à l'action 02 correspondent les sous-actions d'exécution 20 à 31 (et non pas 20 à 29),
- à l'action 03 correspond la sous-action d'exécution 40 (et non pas 30).

**Une table de correspondance est donc à établir préalablement pour pouvoir exploiter sans risque d'erreurs les restitutions.**

### 33 - Modalités de traitement des données INDIA

La **restitution FCE 003 M** extraite par le DCM sous format EXCEL donne le bilan des charges enregistrées sur l'exercice : **par compte PCE, par sous-action d'exécution.**

B		C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R																	
2	TITRE																	Le suivi des comptes - détail par programme et par action (à la demande)																
3	PERIMETRE																	TOUS																
4	PERIODE																	Du 01/01/2006 au 31/12/2006																
5	PROGRAMME																	prog N°xxx																
6	ACTION																	TOUS																
7	CLASSE DE COMPTE																	6																
10	DATES		ASTER.TC		06/13/2007		CGL		06/13/2007		CGL.ACCT		06/13/2007																					
														<b>EXEMPLE</b>																				
14	Numéro du compte par nature	Programme	Action	Libellé des comptes	Balance de début de période	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Solde à la fin de période	Alerte sens anormal du compte																									
15	604	203	10	ACHATS ETUDES ET PREST. DE SERVICE	0,00 €	1.754.614,01 €	0,00 €	1.754.614,01 €																										
16	Sous total 604			ACHATS ETUDES ET PREST. DE SERVICE	0,00 €	1.754.614,01 €	0,00 €	1.754.614,01 €																										
17	60668	203	30	ACHATS NON STOCKES : AUTRES PETITS EQUIPTS.	0,00 €	86.270,42 €	0,00 €	86.270,42 €																										
18	60688	203	21	DIVERS AUTRES ACHATS NONSTOCKES	0,00 €	1.707.251,50 €	0,00 €	1.707.251,50 €																										
19	Sous total 606			ACHATS NON STOCKES MATIERES ET F	0,00 €	1.793.521,92 €	0,00 €	1.793.521,92 €																										
20	Sous total 60			ACHATS	0,00 €	3.548.135,93 €	0,00 €	3.548.135,93 €																										
21	611531	203	32	ENTRETIEN DES BATIMENTS	0,00 €	25.779,67 €	0,00 €	25.779,67 €																										
22	Sous total 611			SERVICES EXTERIEURS	0,00 €	25.779,67 €	0,00 €	25.779,67 €																										
23	61622	203	30	TELEPHONIE MOBILE	0,00 €	9.633,18 €	0,00 €	9.633,18 €																										
24	Sous total 616			FRAIS POST.& TELECOM	0,00 €	9.633,18 €	0,00 €	9.633,18 €																										
25	Sous total 61			AUTRES CHARGES EXTERNES	0,00 €	35.412,85 €	0,00 €	35.412,85 €																										
26	62113	203	10	VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00 €	1.867.260,45 €	0,00 €	1.867.260,45 €																										
27	62114	215	30	COTISATIONS FNAL	0,00 €	43.637,07 €	0,00 €	43.637,07 €																										
28	Sous total 621			IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	0,00 €	1.910.897,52 €	0,00 €	1.910.897,52 €																										
29	6221	203	11	INTERETS MORATOIRES	0,00 €	721.208,11 €	0,00 €	721.208,11 €																										
30	6222	203	25	INDEMNITES, DOMMAGES ET INTERETS	0,00 €	113.660,22 €	0,00 €	113.660,22 €																										
31	Sous total 622			INTERETS MORATOIRES PENALITES & CO	0,00 €	834.868,33 €	0,00 €	834.868,33 €																										
32	Sous total 62			AUT. CHARGES DE GESTION ORDINAIRE	0,00 €	2.745.765,85 €	0,00 €	2.745.765,85 €																										
33	641111	203	99	REMUNERAT. PRINCIPALES DES TITULAIRES CIVLS	0,00 €	4.697.421,82 €	0,00 €	4.697.421,82 €																										

ce qui permet le regroupement des charges dans un **tableau de synthèse** par type de charges (personnel, fonctionnement, etc.) et par action :

10	U	V	W	W	Y	Z	AA	AB	AC
11	SYNTHESE FCE 003								
12	prog N°xxx								
13									
14	Action / Sous-action	compte 60 achats	compte 61 prestations	compte 62 autres charges	compte 63 subventions	compte 64 personnel	compte 65 transferts	compte 68 amortiss.	Total charges INDIA
15	10	1 754 614,01	0,00	1 867 260,45		0,00	0,00	130 589,90	3 752 464,36
16	11	0,00	0,00	721 208,11		0,00	464 114,07	0,00	1 185 322,18
17	ACTION 01	1 754 614,01	0,00	2 588 468,56	0,00	0,00	464 114,07	130 589,90	4 937 786,54
18	20	0,00	0,00	0,00		0,00	16 973,30	0,00	16 973,30
19	21	1 707 251,50	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	1 707 251,50
20	22	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	23	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	25	0,00	0,00	113 660,22		0,00	0,00	0,00	113 660,22
23	26	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	91,05	91,05
24	28	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
25	29	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	30	86 270,42	9 633,18	43 637,07		0,00	0,00	0,00	139 540,67
27	31	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	8 814,00	8 814,00
28	32	0,00	25 779,67	0,00		0,00	0,00	0,00	25 779,67
29	33	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
30	ACTION 02	1 793 521,92	35 412,85	157 297,29	0,00	0,00	16 973,30	8 905,05	2 012 110,41
31	99	0,00	0,00	0,00		5 550 677,10	0,00	0,00	5 550 677,10
32	99	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550 677,10	0,00	0,00	5 550 677,10
33									
34	TOTAL	3 548 135,93	35 412,85	2 745 765,85	0,00	5 550 677,10	481 087,37	139 494,95	12 500 574,05

### Le résultat du tableau de synthèse est obtenu de la façon suivante :

On additionne les charges de même nature pour obtenir, pour chaque sous-action, un montant total de chaque type de charges.

Pour cela, on peut utiliser l'outil « SOMME.SI » d'Excel qui permet d'additionner les données satisfaisant à certaines conditions, en l'occurrence, le type de charge et la sous-action.

Le plan comptable de l'État définit comme suit les types de charges :

- les charges de fonctionnement correspondent aux comptes de classe **60, 61 et 62**,
- les charges de personnel correspondent aux comptes de classe **64**,
- les charges de subventions correspondent aux comptes de classe **63**, celles de transfert aux comptes de classe **65**,
- les charges de dotations aux amortissements et aux provisions pour risques, (charges, litiges) et aux dépréciations correspondent aux comptes de classe **68**.

Ainsi, **dans l'exemple, du modèle donné ci-dessus**, pour renseigner la colonne V du tableau de synthèse, et déterminer pour chaque action le montant des charges relatives au compte 60 ACHATS, on doit rechercher :

- dans la zone correspondante de la restitution FCE 003 M -c'est-à-dire de la ligne 14 à 19,
- à quelles sous-actions - c'est-à-dire colonne G - les charges se rapportent,
- en prenant les montants correspondant au solde en fin de période - c'est-à-dire colonne O.

Ce qui, en combinant ces critères pour renseigner la colonne 2 du tableau de synthèse, donne le type de formule EXCEL suivant :

```
'=SOMME.SI($G$15:$G$20;$U15;$O$15:$O$20)
```

Zone G15 à G20

indiquant dans la restitution FCE-003-M la zone correspondant à la nature des charges recherchée, (dans l'exemple on recherche les charges relevant du compte 60)

U15

correspondant à la colonne U du tableau de synthèse qui fournit le critère de recherche qu'est la sous-action,

Zone O15 à O20

correspondant à la zone de la restitution FCE-003-M sur laquelle on additionne les montants répondant aux 2 critères.

Nota : le signe \$ permet dans Excel de figer les références soit des colonnes, soit des lignes, soit les 2, ce qui permet de recopier la formule de la 1<sup>ère</sup> ligne du tableau de synthèse dans toute la colonne – hors les lignes de totalisation.

Cette formule conduit à :

- la somme des cellules de la **colonne O** allant de la **ligne 15 à 20** de la restitution FCE 003 M,
- **si**, dans la zone comprise entre les **cellules G15 à G20**, la valeur est égale à la **sous-action** indiquée sur la **même ligne de la colonne U** du tableau de synthèse, (ce qui, dans notre exemple correspond à la sous- action 10, pour la ligne 15, à la sous-action 11 pour la ligne 16, etc.)

Ces formules, sont fournies à titre d'aide méthodologique dans un modèle de tableau EXCEL également disponible sur le site de la performance publique<sup>3</sup>

On procède alors de la même façon pour chaque classe de compte en adaptant la formule de calcul à la zone de recherche dans la restitution FCE 003 M, ce qui permet de renseigner la **première partie du tableau de synthèse des coûts directs** (cf. modèle proposé au § 31).

<sup>3</sup> <http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>

### 34 - Modalités de traitement des données ORCHIDEE

Les restitutions produites par l'outil ORCHIDEE extraites par le DCM en format.csv et converties en format Excel (cf. § 24) permettent de renseigner également le tableau de synthèse des coûts directs.

Comme pour les restitutions INDIA, les données sont fournies à la sous-action d'exécution et doivent être retraitées pour être agrégées au niveau de l'action.

Mais contrairement aux restitutions INDIA, les restitutions par MPA dans ORCHIDEE fournissent des montants par catégorie détaillée (charges à payer, charges constatées d'avance, provisions pour charge...) mais non par nature de charges.

Pour obtenir un détail par nature de charges, il faut travailler à partir des restitutions détaillées.

Une fois ces données recueillies puis retraitées par sous-action, elles sont intégrées dans la seconde partie du tableau de synthèse des coûts directs (cf. au § 31).

### 35 – Tableau de synthèse des coûts directs

Le tableau de synthèse récapitulant les données issues des outils INDIA et ORCHIDEE permet d'obtenir les données de charges constituant les **coûts directs par ACTION** (correspondant aux cellules colorées en mauve, ci-dessous) sur lesquels les travaux d'analyse des coûts peuvent alors être entrepris.

PROGRAMME 203	Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	Charges personnel	PROGRAMME 203			Coûts directs par action				
			TOTAL INDIA (CE 001)	CAP exercice N-1	CAP exercice N	CCA (N-1) - (N)	PROV pour charges N	reprises PROV N	Provisions pour charges nettes d'es reprises	Coûts directs par action
a	b			11	12	= E + F + G + H				
						G	H	I	J	K
						(a-b-c-g)	(h-i)	(j-k)	(l-m)	(n-o-p-q)
				<b>10</b>						
				<b>11</b>						
				<b>01 - développement infra routières</b>						
10	681.148.074				26.158.880	3.717.539	12.426.58			286.867.167
11	21.182.782				41.473.880	2.184.516	7.301.99			47.093.311
<b>01 - développement infra routières</b>	<b>298.230.856</b>			<b>20</b>	<b>27.632.698</b>	<b>5.901.855</b>	<b>19.728.56</b>			<b>314.404.473</b>
20	18.367.536			<b>22</b>	71.470.609	545.437	1.823.13			72.748.436
22	14.947.993			<b>24</b>	14.947.482	52.887	874.10			15.669.562
24	3.328.925			<b>25</b>	3.328.825	173.910	901.31			3.706.227
25	2.187.962			<b>27</b>	2.187.962	832	2.78			2.189.982
27	3.281.211			<b>28</b>	3.281.211	181.576	608.27			3.707.510
28	12.543.157			<b>29</b>	12.822.348	54.340	181.63			12.949.638
29	27.688.547			<b>30</b>	27.704.476	399.003	1.892.98			28.429.871
30	20.361.543			<b>32</b>	20.408.677	136.110	354.66			20.657.287
32	9.484.319			<b>34</b>	9.488.286	85.289	210.23			9.642.148
34	12.376.867			<b>35</b>	12.376.667	112.187	374.98			12.639.475
35	6.686.076			<b>37</b>	6.686.076	76.522	261.79			6.771.550
37	0				81.167.884					181.167.884
<b>02 - Entretien exploitation</b>	<b>318.791.831</b>			<b>02 - Entretien exploitation</b>	<b>53.645.523</b>	<b>2.076.187</b>	<b>6.848.18</b>			<b>458.518.847</b>
40	8.234.070			<b>40</b>	16.911.818	220.893	737.57			11.481.414
41	26.630.443			<b>41</b>	36.661.278	95.981	198.72			30.592.140
<b>03 - politique techn., action internat., soutien</b>	<b>34.290.442</b>	12.24		<b>03 - politique techn., action internat., soutien</b>	<b>53.768.859</b>	<b>276.521</b>	<b>834.26</b>			<b>54.470.116</b>
TOTAL	342.527.229	12.24		<b>TOTAL</b>	<b>76.848.872</b>	<b>8.257.563</b>	<b>27.881.68</b>			<b>827.393.436</b>

## IV – POINTS D’ATTENTION

### 41 – Rectification des données comptables

Les données étant fournies par le DCM, seul celui-ci est à même de pouvoir procéder à d'éventuelles rectifications sur les résultats des restitutions. Les éléments justificatifs sont alors apportés par lui à l'équipe ministérielle (et donc également à la direction du budget) lors de la transmission des données.

Par contre, l'équipe ministérielle, qui ne peut procéder directement à de telles rectifications, peut dans le cadre de l'analyse des coûts, apporter tout commentaire jugé utile à la compréhension des résultats.

### 42 – Pondération des données comptables

Comme précédemment indiqué (cf. § 11), le DCM doit s'assurer que certaines pondérations sont bien prises en compte.

Il s'agit notamment des éléments suivants :

- les éventuelles reprises sur provisions et dépréciations au compte 78\*\*\*,
- la non-prise en compte de la charge d'utilisation du parc immobilier (compte 682) dès lors qu'un loyer budgétaire est comptabilisé (compte 611317),
- la non prise en compte des avances dans les restitutions des charges à payer.

### 43 – Respect du plan de comptes de l'État

Le périmètre des données comptables correspondant aux charges décaissées recouvrent pour la plupart d'entre elles le périmètre des données budgétaires, à la réserve près du rattachement des charges à l'exercice.

Cependant, l'attention est appelée sur le fait que les charges de personnel (compte 64) ne recouvrent pas intégralement les dépenses de personnel.

En effet, deux types de dépenses particulières exécutées budgétairement en dépenses de personnel, sont comptabilisés en charges de fonctionnement (compte 62) :

Il s'agit des charges relatives aux versements de transport (compte 62113) et aux versements au FNAL (compte 62114).

Il convient de respecter la structure du plan de compte et de ne pas modifier les résultats du compte 64 en y intégrant ces données du compte 62.

Par contre, des contrôles de cohérence avec les dépenses de personnel sur l'ensemble de ces éléments peuvent utilement faits pour s'assurer de la fiabilité des résultats obtenus.

### 44 – Traitement des données relatives aux charges de personnel imputées sur les actions d'exécution 98 et 99

Il est rappelé que les actions 98 et 99 ne sont que des actions d'imputation temporaire qui n'apparaissent donc pas dans les PAP et dans les RAP.

**Cela implique de réimputer préalablement à tout travail d'analyse des coûts, non seulement les dépenses budgétaires inscrites sur ces actions, mais également les charges correspondantes.**

Les charges à réimputer sont donc, sur la base des précisions données au § 42 ci-dessus, celles du compte 64 + les comptes 62113 et 62114.

Cette réimputation est effectuée avec les mêmes règles que celles appliquées aux dépenses de personnel, et qui sont communiquées par ailleurs à la direction du budget.

## 45 – Particularité concernant les rétablissements de crédits et atténuations de dépenses

La question de la prise en compte et du traitement éventuels en comptabilité d'analyse des coûts des rétablissements de crédits et atténuations de dépenses appellent les précisions suivantes :

En l'état actuel de la procédure de comptabilisation, le jeu d'écritures des rétablissements de crédits ne prévoit pas (sauf pour les indus de paye) de corriger les comptes de charges initiaux. Le schéma d'écritures réduit les crédits de paiement (écriture sur le compte de classe 4 avec identification programme / action et compte de contrepartie) mais cela ne permet pas d'identifier le compte de classe initialement débité en comptabilité générale.

Ainsi la restitution FCE 003, que l'on peut produire sur la classe 4, fournit des montants cumulés par compte de toutes classes, programme action (compte 4858) sans pouvoir ventiler cette somme par compte de classe 6 ou 2 ayant supporté la dépense à l'origine. Or seules importent en CAC les répercussions sur les comptes de classe 6.

De même, la restitution FCE003 produite pour la CAC sur les comptes de classe 6, donne les valeurs brutes sans déduction des rétablissements de crédits.

**En conséquence, en l'état actuel de cette procédure, l'impact des annulations de dépenses et rétablissements de crédits ne peut être pris en compte au titre de la comptabilité d'analyse des coûts dans le RAP 2009.**

**La détermination des COÛTS DIRECTS étant ainsi achevée, les travaux d'analyse des coûts peuvent être effectués (cf. GUIDE sur l'analyse des coûts – édition 2007).**

**Les coûts directs sont alors reventilés en fonction de la nature des charges :**

- soit par application des règles et clés de déversement utilisées pour les données budgétaires,
- soit par application de règles et de clés de déversement spécifiques, notamment pour les charges non décaissées, et dont la justification figurera dans le dossier d'analyse des coûts.

\* \* \*

## REFERENCES DOCUMENTAIRES

Sur le site du Forum de la Performance :

- Le **PRÉSENT GUIDE**, ainsi que les modèles de documents,
- Le **GUIDE SUR L'ANALYSE DES COÛTS – édition 2007** diffusée par note DB/DGCP/DGME du 1er mars 2007 (ainsi que les modèles de fichiers)

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>

- La **CIRCULAIRE** sur le projet de loi de règlement pour 2009 DF- 1BE-09-3050 du 22 décembre 2009 : projet de loi de règlement des comptes et rapports pour la gestion 2009 : préparation des rapports annuels de performance (RAP)

<http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/circulaires/1be-09-3050.pdf>

- Le **MÉMENTO BUDGÉTAIRE-COMPTABLE**  
Nomenclature d'exécution 2009 - Guide d'utilisation de la nomenclature d'exécution

[http://www4.minefi.gouv.fr/budget/plf2009/Blancs2008/NEBLANC\\_ETA1.htm](http://www4.minefi.gouv.fr/budget/plf2009/Blancs2008/NEBLANC_ETA1.htm)

\* \* \*